Communauté de Communes Nord Limagne

ecturale

I - DIAGNOSTIC

Rédacteur :
Charles-Axel Vaqué
Novembre 2002

AUVERGNE
CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

CAUE PUY DE DOME

Présentation du territoire

Notes introductives **3**

Le territoire, ses grandes caractéristiques, ses composants

Les données naturelles **6**
Les formes, les différentes entités paysagères
Le climat
L'occupation du sol **12**
Les différents aspects de l'agriculture
La végétation : masses boisées, haies et alignements
L'eau
Le cadre routier **25**
Les routes principales
La signalétique
Les chemins

Le cadre bâti

Les modes de groupements, difficultés actuelles **43**
L'organisation sur le territoire
L'organisation dans les villages, silhouettes de bourgs
Les facteurs de déséquilibres
Les bourgs **73**
Les entrées de bourgs
Les espaces publics, le fleurissement
Des banalités aux impacts négatifs
Les constructions **92**
La typologie du bâti traditionnel
Les caractéristiques de construction et évolutions
Les constructions actuelles
Les monuments remarquables
Le petit patrimoine
Les bâtiments agricoles et industriels

Synthèse

Rappels et état des lieux , enjeux **111**

Bibliographie

115

Note introductive

Ce document constitue le diagnostic, première phase du déroulement de la charte paysagère et architecturale de la communauté de communes Nord Limagne.

Il a été élaboré grâce à un travail de recherche approfondi, recherche de trois types :

- Documentations générale et spécialisée
- Travail de terrain $\Rightarrow$ nombreux kilomètres en voiture et à pied pour « s'imprégner » du territoire et accumuler les photographies
- Rencontres $\Rightarrow$ élus, administratifs, entrepreneurs…

Ce document représente un état des lieux du territoire, ce qui fait son **identité**, quels sont ses **atouts** et quels sont les **risques** de perdre cette identité auxquels il est exposé.

Il a pour objectifs de préparer la deuxième phase de la charte : définir les actions qui seront à mener pour protéger, renforcer l'identité du territoire et asseoir son unité en tenant compte des impératifs liés à la vie d'aujourd'hui et de demain.

Découvrir un territoire…

La première impression est celle de l'**équilibre**. Cet équilibre ne tient pas seulement au fait que nous sommes « à la campagne ». Plutôt au fait qu'ici, il n'y a pas de site dit « remarquable » tels gorges, défilés, sommets mais une campagne aux courbes douces, sans agressivité et des paysages agricoles travaillés, entretenus.

L'idée qui vient ensuite très vite est celle de la **diversité**. Diversité dans les reliefs : d'une plaine à des coteaux, dans les cultures : céréales, vergers, dans le bâti : de l'organisation des villages à la typologie des bâtiments, diversité aussi dans les couleurs : des verts au jaune de la pierre calcaire des murs et chemins, du rouge des toits et du granit au noir de la pierre de Volvic et des terres de plaine.

Puis, l'étude vient confirmer ces sensations toutes subjectives, permet de les vérifier.

Les premières cartes établies confirment l'équilibre.

Ce territoire est en effet circonscrit dans ses frontières, nettes et évidentes, qu'elles soient naturelles, administratives ou d'infrastructure : à l'ouest, l'autoroute A 71 et les Combrailles en arrière plan; au sud-ouest, la Morge, limite plus évidente par la densité de la végétation qui la borde que par le débit…; au nord-est, la forêt de Montpensier; à l'est, les Varennes, Randan et Vichy; au nord enfin, la limite importante séparant le Puy de Dôme de l'Allier, autrefois, l'Auvergne du Bourbonnais, la langue d'oc de la langue d'oïl.

Territoire facile d'accès, à la jonction de deux régions, entre « les » France du nord et du sud, niché entre les terres plus accidentées sur ses flancs, il est aussi une voie de circulation importante, route d'Auvergne nord-sud, matérialisée par l'axe historique qu'est la RN 9.

Sa forme géométrique régulière, avec, en son centre, le bourg principal d'Aigueperse, à quasi égale distance des points extérieurs, participe grandement à cet équilibre.

Quant à la diversité, elle se confirmera au fur et à mesure du travail, des rencontres, des observations, des prises de vues.

Ainsi, l'équilibre et la diversité sont-il retenus comme facteurs de l'identité du territoire de Nord Limagne, territoire à vocation essentiellement et historiquement agricole mais auquel s'ouvre une autre vocation : résidentielle, celle-là, pour une population bénéficiant d'un cadre de vie harmonieux proche des bassins urbains de Vichy et Clermont-Ferrand.

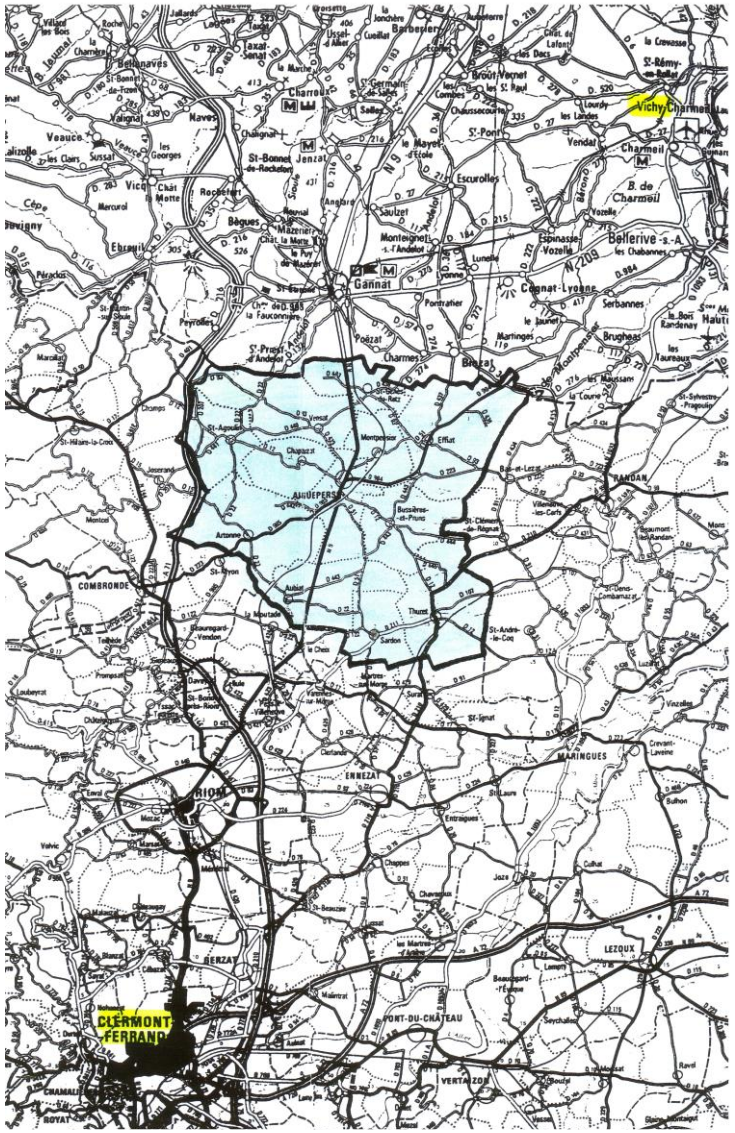

Situation du territoire 1/ 300 000ème

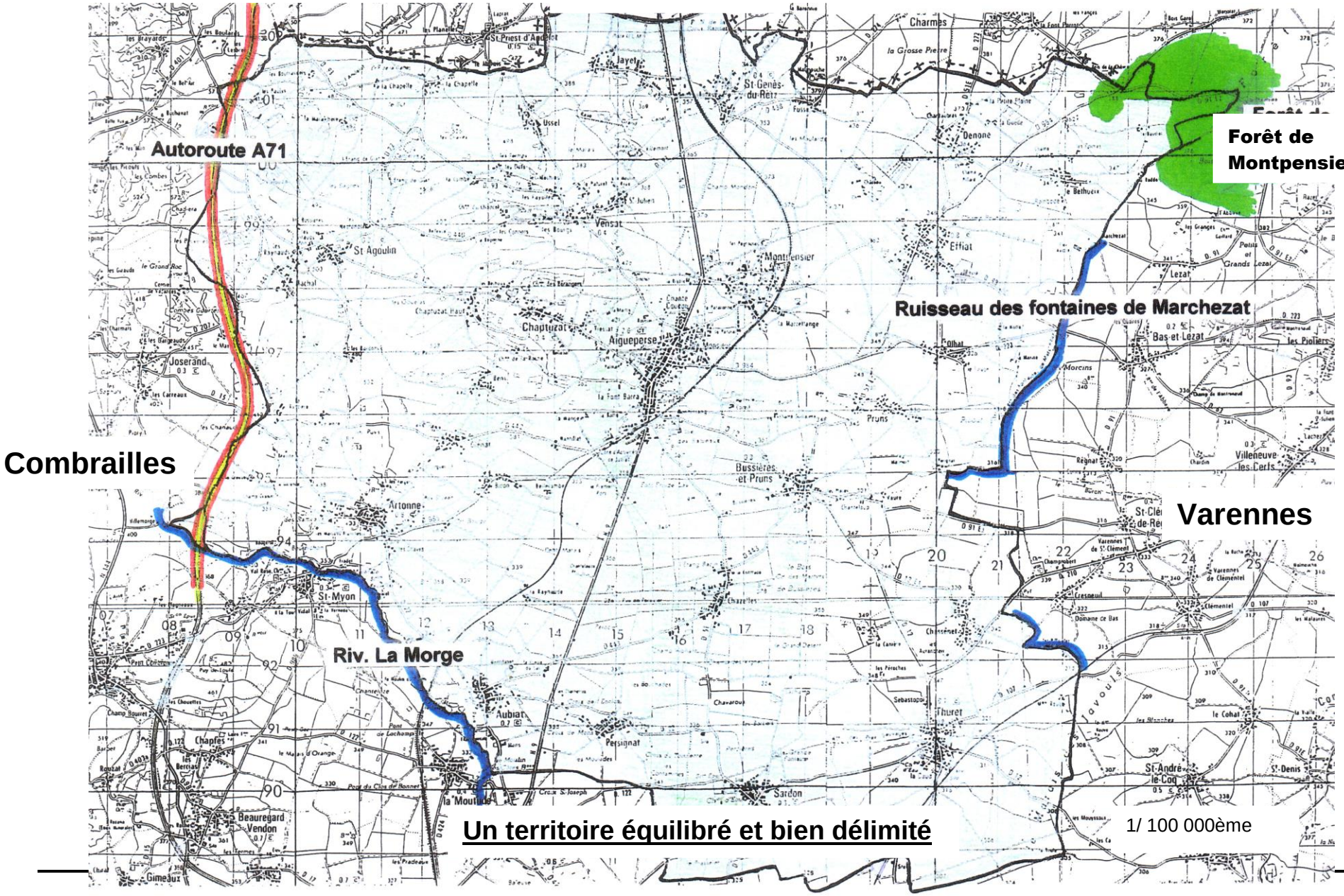
Bourbonnais
Autoroute A71
Forêt de Montpensier
Ruisseau des fontaines de Marchezat
Combrailles
Varennes
Riv. La Morge
Un territoire équilibré et bien délimité
1/ 100 000ème

Les formes du relief
Quelle image du territoire ?

Trois types de formes marquent le paysage du territoire.

Ces trois unités sont bien réelles mais leurs limites sont floues.

Il ne s'agit pas ici de frontières nettes mais qui s'imbriquent les unes dans les autres.

Ainsi, la plaine céréalière mord sur les coteaux et le plateau descend en pente douce sur les coteaux.

Cet état de fait contribue à l'impression d'équilibre et d'harmonie ressentie à l'origine.

Limites floues: à droite le plateau, à gauche la plaine, au centre les coteaux. La liaison se fait sans heurt.

A l'est, **la plaine** occupant les deux tiers du territoire, bassin d'effondrement mis en place au cours de l'ère tertiaire.

A l'ouest, **le plateau**, d'origine magmatique, créé au cours de l'ère tertiaire (oligocène, miocène).

Entre les deux, **les coteaux**, d'orientation nord-sud, résultant de la faille créée au quaternaire par des accidents tectoniques.

Chacun des types de formes est composé d'éléments différents rendant le paysage plus complexe et plus riche.

La plaine (altitude moyenne: 350 m).

La plaine, bassin d'effondrement comblé par des terrains sédimentaires, possède des formes amples et souples, mollement ondulées, créées par:

- des accumulations d'alluvions (sables et graviers) comme le puy de Pérozier (385 m) ou de colluvions argilo-calcaires.

des retraits d'alluvions dus à un ruisseau (ex. le Buron) ou mélanges d'alluvions et de colluvions (argile, marne, sable) que l'on rencontre plus fréquemment à l'est et au sud-est, du territoire, en se dirigeant vers Randan ou Maringues.

Toutefois, les étendues vastes et ouvertes de la plaine sont rythmées par:

- **la zone humide de Vensat - St Genès du Retz**, permettant à une végétation dense de se développer.
- **la butte de Montpensier** (436 m), continuité des coteaux calcaires.
- la dépression créée par **la rivière la Morge**, constituant la limite des territoires de Artonne à Aubiat (en orange sur la carte).

Ceci concourt à :

- les perceptions rasantes sont privilégiées et le champ de vision dépend par conséquent de l'occupation du sol (actions humaines, notamment agraire).
- la zone humide : sa végétation ferme les cônes de vue larges et les vues lointaines. Mais l'impression d'ouverture et de liberté persiste.
- la butte calcaire de Montpensier: cet élément d'importance du paysage est fortement soumis au regard et possède donc une grande sensibilité.
- la Morge: autre élément d'importance de l'occupation du sol, est une limite naturelle du territoire par la végétation qui la borde. Nous sommes ici en présence d'un paysage plus intime.

Vue sur la plaine: formes mollement ondulées vues rasantes. Grande sensibilité à l'occupation du sol.

Vue sur la zone humide de Vensat - St Genès et ses masses boisées.

La butte de Montpensier de formation calcaire coupe les vues rasantes que l'on a sur la plaine.

La Morge, limite naturelle du territoire par sa densité végétale.

Les coteaux (altitude moyenne variant de 400 à 500m).

Ils dominent la plaine à l'ouest du territoire.

Quand ils sont essentiellement de composition calcaire, ils ont été largement érodés et portent les traces de cette érosion par des plans de déclinaisons variées.

Ils comportent également des sols siliceux.

Par conséquent, l'occupation du sol varie.

Ceci concourt à :

Depuis la plaine, les coteaux offrent à l'œil un patchwork de bois, cultures, bâti, riche de formes et de couleurs.

La vue sur la plaine depuis les coteaux peut être obstruée par la végétation ou, au contraire, dégagée entre les trouées.

Inclinaison des pentes modérée. Une occupation du sol variée: tantôt champs, tantôt bois, sur les crêtes.

Les coteaux vus de la plaine: ondulations harmonieuses, mosaïque de couleurs et de textures, conséquence de leur composition géologique

La plaine depuis les coteaux: alternance de vues dégagées et obstruées.

Le plateau (altitude moyenne: 500 m).

Ses formes sont amples, rythmées par la présence de puys (ainsi : les Chaves, les Peux, les Puys).

Il n 'est pas uniforme.

- au sud, sa limite vient mourir dans les coteaux: la présence d'une couche de terre cultivable a permis là les cultures céréalières.
- sa partie Nord est faite d'un sous-sol granitique affleurant la surface; par endroit le granit est bien visible.

La culture intensive y serait donc difficile. Le sol est occupé par des bois, des bosquets, des près et des pâtures.

<u>Ceci concourt à :</u>

Une belle diversité de perceptions.

Au sud, des perceptions rasantes peuvent exister, proches et lointaines, mais pas si étendues que celles de plaine.

Les ondulations accentuées font varier les ombres, les orientations des trames des champs.

Au nord, une intimité se dégage, accompagnée d'une austérité provoquée par les présences du granit et d'une gamme de couleurs simplifiée.

Le plateau: variation du sous-sol, St Agoulin au centre.

Ondulations franches mises en évidence par les cultures. (Artonne).

Le plateau granitique et ses terres plus pauvres. (Vensat).

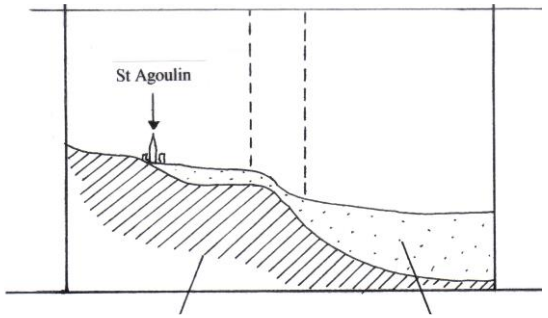

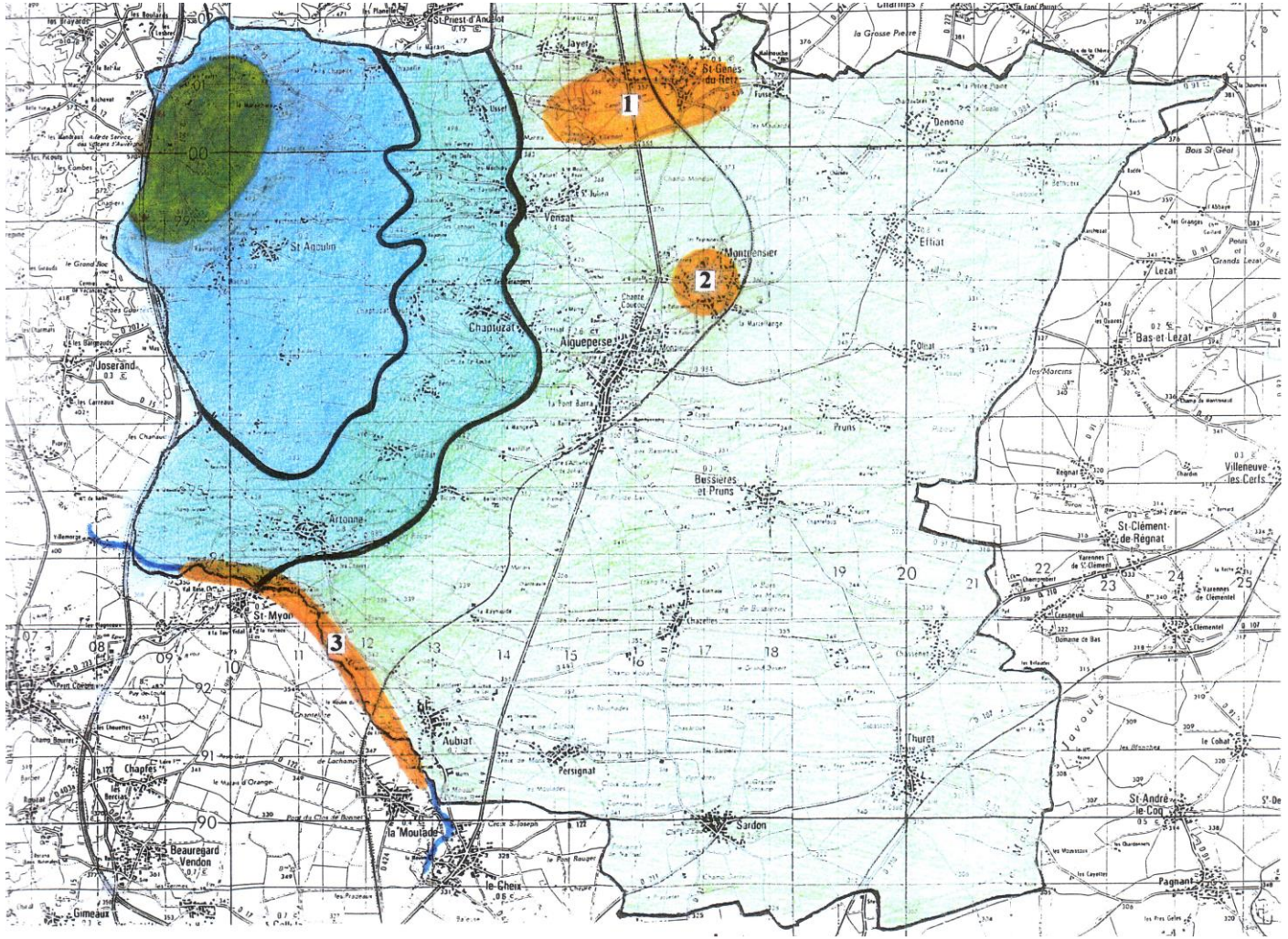

Les entités

- Le plateau
- Partie granitique
- Les coteaux
- La plaine
- 1 zone humide
- 2 Butte de Montpensier
- 3 La Morge

Nous sommes donc en présence de trois entités, dont l'évidence s'impose encore plus à la lecture des courbes de niveaux

Trois entités paysagères, aux limites floues, distinguées par la gestion des sols et de la topographie

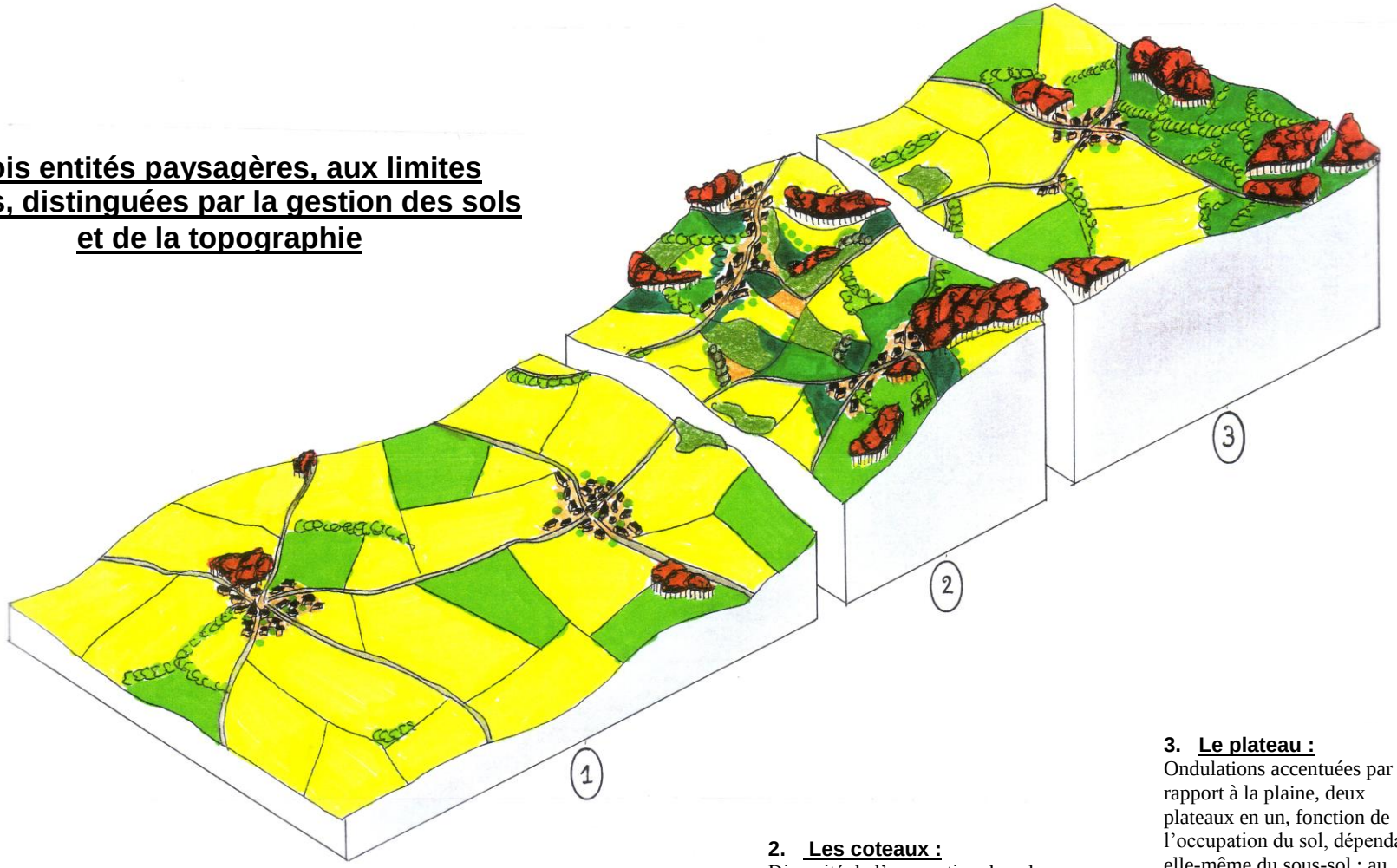

1. La plaine :
Mollement ondulée, perceptions rasantes privilégiées, vastes parcelles d'openfields, sensible à toute occupation du sol. Un paysage très travaillé.

2. Les coteaux :
Diversité de l'occupation du sol, un patchwork de couleurs et de textures, alternance d'ouvertures et d'intimités. Des espaces très visibles depuis la plaine.

3. Le plateau :
Ondulations accentuées par rapport à la plaine, deux plateaux en un, fonction de l'occupation du sol, dépendant elle-même du sous-sol : au nord, le plateau granitique au paysage fermé (bois et bocages), au sud, le plateau cultivé au paysage ouvert.

Le climat

En plaine, températures moyennes élevées, ensoleillement de près de 2000 heures par an, précipitations faibles (la chaîne de volcans barre la route aux nuages océaniques), inférieures à 700 mm par an.

Sur le plateau, des hivers plus rigoureux.

Partout un climat à tendance continental avec des écarts de températures brutaux entre le jour et la nuit et une grande amplitude thermique hiver-été.

Vents de directions principalement nord-sud et notamment du fœhn sur la plaine.
Vents d'Est rares et surtout en vallées orientées sud-ouest.

Les différents aspects de l'agriculture

Cultures

Les openfields et le paysage…

En chiffres, tirés des statistiques de la D.D.A.F. du Puy de Dôme:

- de 12 677 hectares en 1979, la superficie agricole utilisée (S.A.U.) est passée à 13 384 hectares en 2000 soit un augmentation de près de 5 % (sur un territoire de 148 km²).
- de même, les terres labourables sur la même période: de 10 930 hectares à 11 958.

Ces chiffres font état bien évidemment de l'importance que peut avoir la première activité économique du territoire sur le paysage. Et la modification dans la répartition des cultures n'est pas toujours également sans incidence sur le paysage. Ainsi, le maïs obstrue-t-il la vue pendant plusieurs mois de l'année…

L'augmentation de la S.A.U. est a mettre en parallèle avec les types de cultures et les moyens de production mis en action.

Nous sommes en présence aujourd'hui de vastes étendues de cultures agricoles où l'assolement et la parcellisation réduite ont créé une multitude d'aplats riches en couleurs et d'une grande pureté de silhouettes.

Il s'agit donc d'un paysage très travaillé et entretenu qui agrémente les perceptions.

… facteur de perte d'identité

Mais le développement significatif de ces terres labourées a entraîné la régression des surfaces plantées de vignes et de vergers, modifiant ainsi grandement la structure

et l'ambiance du paysage (principalement sur les coteaux).

La comparaison des cartes de 1966 et de 1998 (pages 15 et 16) est à cet égard particulièrement significative : les vignes existant au nord et à l'est d'Aubiat ont quasiment disparu et sur les coteaux, les vergers sont en fort recul.

De 61 hectares en 1979, les vignes de raisins de cuves se sont réduits à 10 en 2000.

Quant aux vergers, ils ne couvrent actuellement plus que 3 hectares.

C'est ici qu'intervient la notion de limites

En effet, la faible déclinaison entre les coteaux et la plaine a favorisé l'extension de la culture intensive au détriment de la culture fruitière qui signait un paysage au caractère particulier.

Nous savons l'intérêt de ses limites floues quant à l'équilibre et l'homogénéité qu'elles dégagent.

Mais la disparition des vignes et vergers affaiblit l'existence de l'identité du territoire.

<u>Les limites de l'agriculture intensive :</u>

L'extension de la culture intensive porte en elle ses propres limites : en modifiant l'occupation du sol (suppression d'alignements d'arbres, de haies, de bosquets), les conditions climatiques au sol varient : on constate une augmentation de l'érosion et de l'assèchement (fœhn) des terres, une diminution de la diversité florale et faunistique locale et des problèmes de régulations des débits des cours d'eau (assèchement lors de arrosages d'été et crues lors de précipitations abondantes).

Paysage intime encore préservé sur les coteaux: ici à Artonne.

Verger subsistant à Chaptuzat. Noter la diversité intéressante de l'occupation du sol

A fleur de coteau, à Artonne. Vision d'un paysage devenu rare et pourtant élément d'identité.

Une progression des cultures sur les crêtes boisées des coteaux.

Vue sur la plaine, par dessus les maïs…des horizons dégagés, où l'on respire, structurés par les différentes essences cultivées et aux parcelles à la géométrie rigoureuse.

Enjeux :
Face à ces difficultés, notamment celle de perdre une entité paysagère, il conviendra avant tout de :
- Contrer la disparition des vergers et des vignes sur les coteaux notamment.
Et parallèlement de :
- Contrer les diminutions florale et faunistique.
- Limiter l'abaissement des cours d'eau.
- Limiter les changements climatiques locaux et leurs conséquences (vent qui assèche, eau qui érode…).
- Limiter l'extension des terres labourables.

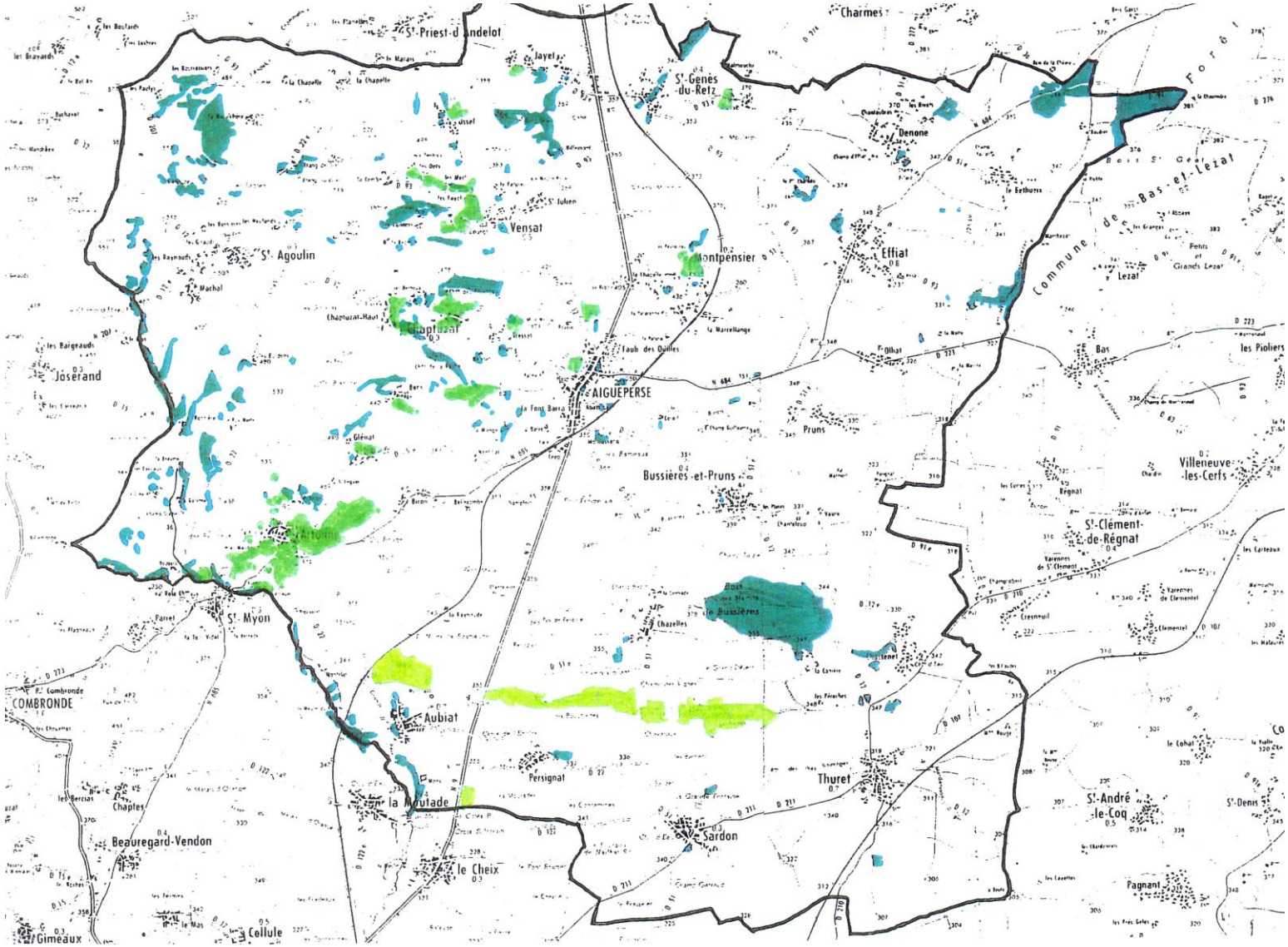

La végétation En 1966

1/ 100 000ème

- **Les bois**
- **Les vergers**
- **Les vignes**

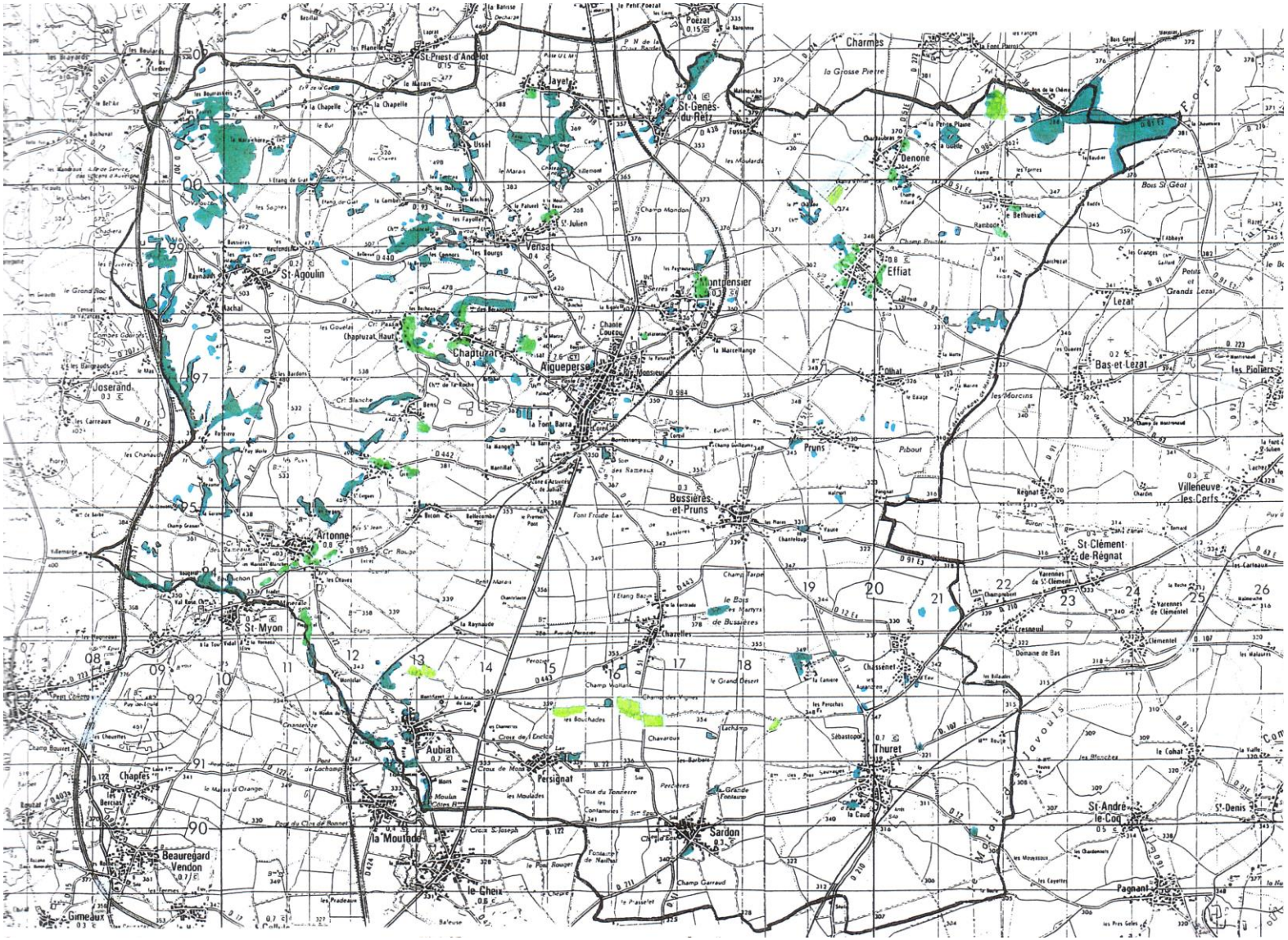

La végétation en 1998

1/ 100 000ème

- **Les bois**
- **Les vergers**
- **Les vignes**

Sources : I.G.N. à l'état des bois en 1998 s'ajoutent des plantations communales faites de 1998 à 2002 (sources : communes).

Carte des haies

La végétation

Les masses boisées:

Les mêmes cartes montrent les modifications intervenues dans l'implantation et l'importance des masses boisées.

Certes, le bois de Bussières a quasiment disparu, mais l'ensemble reste stable, voire est en progression au nord-ouest du territoire.

Haies et alignements:

De plusieurs entretiens sur le terrain, il ressort que la mémoire collective se souvient d'alignement d'arbres (notamment des noyers), de saulais (taille en têtard), de petits bosquets et de haies aujourd'hui disparus, servant il y a encore quelques décennies de bois de chauffage, de bois d'œuvre (outils, sabots, tressage, vannerie) ou à la consommation alimentaire (fruits, huiles de noix).

Les remembrements successifs sont à l'origine de ces disparitions qui, actuellement, entraînent une réaction des communes en faveur de la replantation à la campagne.

Un recensement tout récemment établi donne l'état des lieux en matière de haies.

De même en ville, le P.A.B. d'Aigueperse préconise un arbre pour une place de parking.

L'importance des arbres et arbustes dans le paysage est évidente: l'alternance bâti-végétation caractéristique du pays de Nord Limagne et de ses villages éclatés est encore préservée.

Mais les nuances en matière d'essences, suivant que l'on se trouve sur le plateau, les coteaux ou la plaine s'estompent. La différenciation des entités paysagères disparaît.

Dans les champs, la trame végétale est aujourd'hui quasi inexistante. Il s'agit ici du problème des haies et des alignements d'arbres.

D'une manière générale, ce type de plantations a une incidence forte sur le paysage, qu'elles structurent en champ visuel éloigné et permet d'établir des repères dans le paysage qui aujourd'hui ont disparu.

En champ visuel rapproché, elles créent une ambiance apaisante (susceptible si besoin, de ralentir la circulation automobile par effet psychologique et d'augmenter la convivialité d'une place, d'un parking).

Quant au Nord Limagne, les avis sont partagés. L'histoire nous dit que ces haies aujourd'hui en régression seraient le simple remplacement des murets que les paysans ne voulaient plus remonter (murets destinés à marquer les limites de propriété ou à empêcher le bétail d'aller pacager trop loin), excepté sans doute la partie est du territoire où les pierres de constructions manquaient.

L'existence traditionnelle des haies est donc sujette à caution (on peut noter toutefois, par exemple, qu'au nord de thuret, les haies vives existaient, vestiges d'une fôret ancienne).

Le choix de leur implantation et de leur composition ne pose pas moins de problèmes. Les haies et alignements d'arbres qu'ont connus les générations précédentes, avaient quelle utilité ? De quelles espèces étaient-ils constitués ?

En matière de haies, s'il s'agissait de couper le vent, elles comportaient le classique étagement: haut jet de 15 m et étage intermédiaire de 5 à 7 m. s'il s'agissait de marquer des limites de propriétés, elles pouvaient être plus basses et plus épaisses.

Quoiqu'il en fût, en ces temps de raison, le choix des espèces était sans doute judicieux: adaptées au sol et au climat et ne nécessitant par ailleurs aucun entretien: taille de départ des arbres en têtards, choix d'arbustes persistants comme le buis; le village de Bussières n'en tire-t-il pas son nom ?

Par ailleurs, la haie est un bon outil pour éviter les désagréments créés par la culture intensive (changements climatiques, diminution faunistique…).

Toutefois, il ne faut pas oublier de considérer les obligations des agriculteurs d'aujourd'hui et les problèmes parcellaires et donc fonciers qui peuvent exister lors de la création de haies.

Masses boisées sur le plateau granitique… (Vensat).

…masses boisées dans la zone humide de Vensat: l'arbre (en groupe) est bien présent sur le territoire.

Élément d'importance du paysage, l'arbre contribue à l'équilibre général du territoire par sa présence près des bourg, ici à St Agoulin.

Une belle haie à Vensat, limitant l'érosion des terres par l'eau et qui dirige la vue de belle manière.

Une des nombreuses jeunes haies bien plantées après le dernier remembrement (ici à Montpensier), qui génère pour l'instant une structure linéaire excessive sur le paysage. Son impact futur dépendra de son entretien.

Une vision un peu absurde…(ici au sud de St Genès).

…évitée par une petite succession d'arbres rythmant le paysage.

<u>Quelques difficultés:</u>

La volonté et l'effort de replantation ne sauraient masquer des difficultés:

- dans l'implantation même des arbres sur le territoire, on rencontre quelques parcelles en « timbres-postes », âgées mais également fraîchement plantées.

Ce cas nuit à l'harmonie du paysage par la trame régulière rigide qu'il compose.

- dans le choix des espèces, certaines reviennent trop souvent ou sont mal adaptées au territoire: comme les conifères plantés dans les champs, ou pour clôturer une propriété, les peupliers, ou les robiniers faux acacias (arbres à sous-bois pauvre, colonisateur de l'espace par sa propension à drageonner).
- des défauts d'entretien, avec pour conséquences un embroussaillement des haies et bosquets, et des disparitions d'espèces faute de soins de remplacement des sujets âgés (ex. variétés de pommiers).

Plantation en « timbre poste »:
Coupe rase parcellaire, à la lisière insuffisamment développée. C'est un élément perturbateur du paysage, que l'on retrouve principalement sur le plateau.

Ce phénomène est accentué lors de la plantation d'arbres à la silhouette invariante comme les résineux.

Même situation dans la plaine à Vensat (ici, une plantation de peupliers).

Une haie de thuyas à Bicon. Elément contraire à l'identité du territoire, cette essence affecte le paysage par sa forme, sa couleur et le banalise puisqu'elle se retrouve désormais partout en France.

Un alignement de noyers, troué par manque d'entretien (Bicon).

Une alternance régulière de couleurs au caractère urbain trop marqué.

Enjeux :

Il convient ainsi, principalement de :

- Rétablir une trame végétale dans les champs.

- Eviter les plantations de résineux.

- Conserver et protéger les plantations dans et aux abords des bourgs.

- Préserver et renforcer les différences d'essences d'arbres des entités.

- Privilégier les plantations de haies sur les coteaux (intérêts paysagers, identitaires et physiques (ruissellement des eaux)).

- Planter en ayant des considérations environnementales (nécessité légitime d'un dialogue avec les agriculteurs).

- Eviter les lisières de bois tirées au cordeau.

L'eau

Depuis le nom même d'Aigueperse (Aquae Sparsae) jusqu'à l'assèchement nécessaire des marais, l'eau est un élément important de ce territoire.

Elle se présente sous différentes formes, mais reste très discrète. L'eau engendre en effet peu d'impacts sur le paysage si ce n'est le développement de densités végétales ponctuelles (zone humide de Vensat - St genès, la Morge, le Coreil à Aigueperse).

- De nombreux ruisseaux courent sur le territoire. La majeure partie d'entre eux ont été canalisés dans des fossés utiles à l'agriculture spécialisée, grande consommatrice d'eau (maïs notamment), approfondis de façon importante, ce qui a permis l'assèchement d'une grande partie du territoire.

Par ailleurs, devant la persistance de nappes, des rases de drainage et d'assainissement ont été créées en réseaux, créations favorisées par les remembrements successifs des années 70 à 90. (de 1979 à 2000, la superficie drainée par drains enterrés est passée de 752 à 1062 hectares, et les superficies irriguées de 185 à 1268 hectares (pour environ 70% destinés aux maïs grain et semences).

Deux ruisseaux se distinguent par leur débit : la Toulaine qui passe à St Genès du Retz et le Buron à Chaptuzat, Aigueperse et Pruns (caractérisé par une absence de végétation ligneuse de qualité. Le Buron possède un lit étroit et un débit hydrique de faible amplitude : il se résume à un simple fossé d'assainissement).

- Une rivière, la Morge, délimitant le territoire par Artonne et Aubiat, court dans des méandres traduisant la faible pente.

Possédant des intérêts évidents en matière de flore (une zone Natura 2000 existe à Artonne), la Morge permet le développement d'une large bande boisée abritant des linéaires de charmes, frênes et chênes aux sous étages ligneux d'aubépines et de troènes.

Ces intérêts en matière de flore, ainsi que de faune, sont limités, l'été, par un pompage de l'eau par les agriculteurs.

La Morge possède également des intérêts en matière de valorisation touristique (promenades et pêche sont à envisager). D'ailleurs un circuit pédestre existe, passant par Artonne et St Myon.

A Aubiat, une aire de détente sur sa rive gauche, retient l'attention. L'accès en est facile grâce à un chemin communal, mais l'état général de cet espace n'est pas satisfaisant: défaut d'entretien, voire aménagement à reconsidérer.

A noter que Buron et Morge sont des affluents de l'Allier, rivière permettant l'alimentation en eau potable du département. Cet état de fait entraîne des contraintes nécessaires à la protection de la qualité des cours d'eaux du territoire.

- Des sources, matérialisées par des fontaines, lavoirs et autres rouissoirs et qui sont plutôt une caractéristique des coteaux. (Les eaux souterraines des coteaux sont fonction de la géologie, notamment des formations sédimentaires constituées de calcaires, calcaires marneux et marnes).

Une source d'eau chaude existe à Montpensier (butte calcaire dans la continuité des coteaux). Elle est actuellement utilisée par des serres horticoles privées.

Leur impact sur le paysage est fonction des utilisations que l'on en fait. Ainsi la construction d'une usine d'embouteillage est-elle projetée à Vensat

Des étangs, privés (ex. : Giat, la Chapelle à Vensat) ou communaux (ex. : Montpensier, Thuret).

Rase de drainage créée lors d'un remembrement.

Ecoulement d'une source dans un lavoir de Chaptuzat.

La rivière La Morge qui passe par Artonne et Aubiat est la plus importante source d'eau du territoire. Elle possède de nombreuses qualités encore non exploitées.

L'étang de Giat à Vensat.

L'étang communal à Thuret.

Enjeux :

En conséquence, l'objectif est d'avoir ici une réflexion globale en terme hydrologique, de façon à :

- Maintenir et développer la flore de la Morge, l'intérêt écologique.

- Protéger la qualité des cours d'eau (notamment ceux de la Morge et du Buron car ils font partie du réseau d'alimentation en eau potable du département).

- Ainsi que d'aménager quelques secteurs des berges de la Morge.

- Valoriser les sources sur les coteaux.

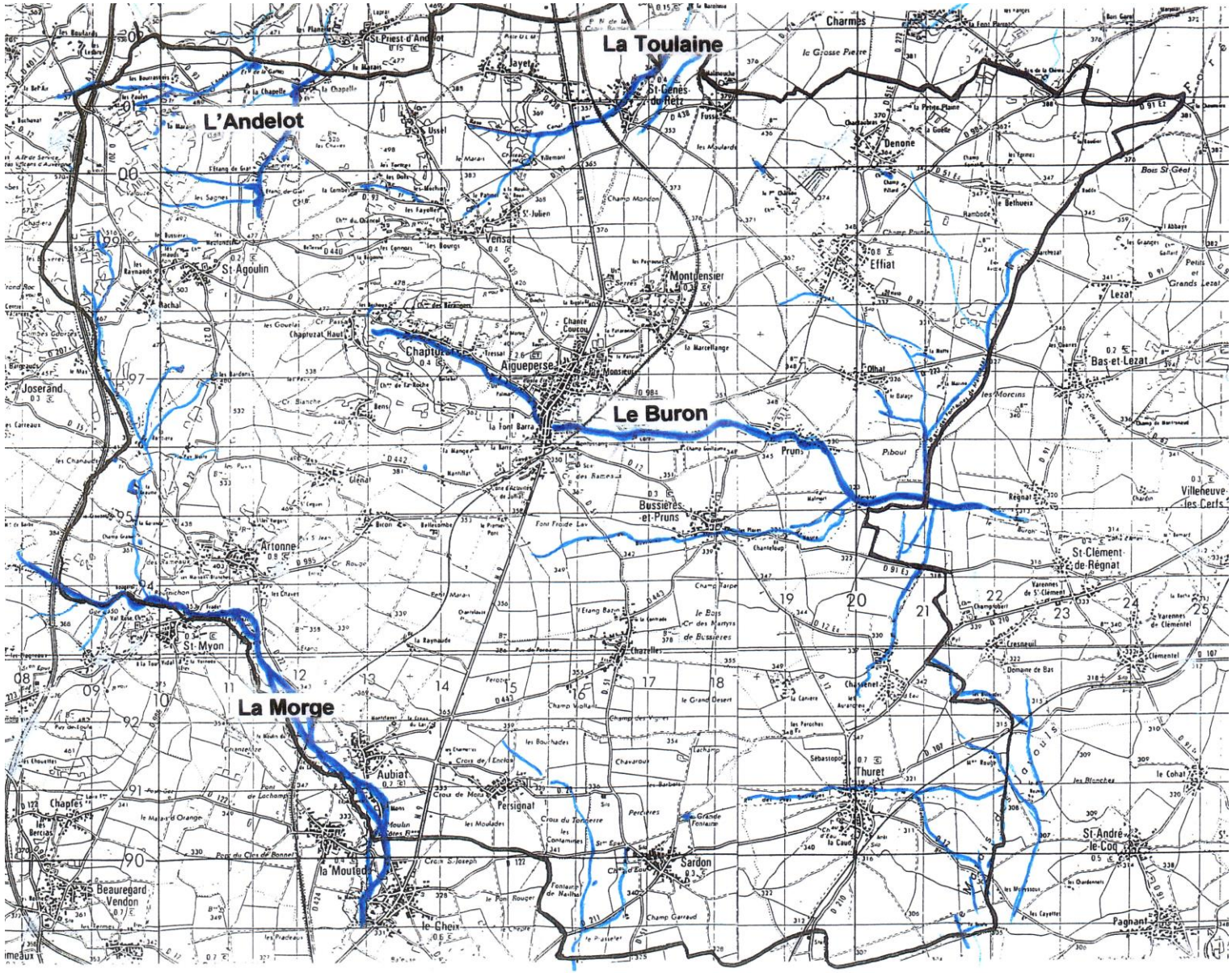

Les principaux cours d'eaux

1 / 100 000ème

Les routes principales du territoire

(voir carte page 39).

L' axe de circulation majeur: la RN 9

La RN 9 est l'axe par lequel on entre sur le territoire administratif du département du Puy de Dôme.
On s'en rend compte d'ailleurs lorsqu'on l'empreinte puisqu'elle offre des vues larges et dégagées sur la chaîne des puys .

Quelques 12.000 véhicules empruntent chaque jour cet axe qui traverse le territoire de la communauté de communes en son centre sur environ 13 kms.

L'impression que l'on se fait du territoire, depuis la RN 9, est passablement négative. C'est ici que la sensation de laisser-aller est la plus forte, sensation due à différents éléments négligés disséminés tout le long de l'axe de circulation (malgré l'aspect soigné des terres cultivées, quelques belles perspectives sur les coteaux et la plaine, et villages ou bâtiments intéressants).

Selon la direction nord-sud :

D'abord, le paysage est encore celui du Bourbonnais (zone humide de Vensat - St Genès du Retz), avec une végétation globalement plus dense que sur le reste du territoire. On perçoit St Genès du Retz et Jayet dissimulés derrière une large bande verte, et au loin les coteaux à l'ouest et les Moulards à l'Est empêchant les vues lointaines.

1

Entrée nord du territoire agréable mais faiblement marquée.

2

Vue sur St Genès du Retz, au loin les Moulards.

Au carrefour des routes de St Genès du Retz et Jayet, l'aspect négligé des bâtiments, un affichage publicitaire anarchique, une aire de stationnement poids lourds en mauvais état sont les premiers éléments négatifs vus depuis la nationale.

3

Vue sur les bâtiments négligés et l'aire de stationnement

4

Vue sur l'affichage publicitaire (en direction du nord)

Trois kilomètres plus loin, à hauteur de Montpensier, situation identique.

5

6

En direction du sud, espace négligé à gauche , au niveau de l'entrée de bourg de Montpensier.

7

Passé la butte de Montpensier, une large vue se dégage sur la plaine jusqu'aux Mont du Forez.

8

La déviation au niveau de l'entrée nord d'Aigueperse, si elle libère cette ville des nuisances habituelles liées à la circulation automobile, offre sur tout son parcours, peu d'intérêt à l'automobiliste. Mais elle a le grand mérite d'être peu visible de l'extérieur .

9

C'est ici qu'est implanté un RIS (relais informations services du Conseil Général, aménagé en espace de repos, d'ailleurs très fréquenté.

10

Vue au cœur de la déviation.

11

En direction du nord, l'impression que l'on peut avoir est nettement négative,
puisque dans un champ de vision panoramique, on peut constater l'existence de plusieurs éléments
néfastes pour l'image du territoire

12

Un garage automobile,

13

Un dépôt agricole, accompagné de bâtiment en rupture totale avec l'identité locale

14

Et la butte de Montpensier; manquant de structure aussi bien bâtie que végétale.

Peu après la zone d'activités de Julliat, à l'image peu flatteuse d'un point de vue paysager,

15

on retrouve le tracé de la nationale avec cette fois des vues lointaines sur la plaine, très rarement obstruées

16

(Champ de vision face à Julliat).

Et sur les coteaux à l'ouest, offrant à la vue un large patchwork de couleurs et de textures.

17

Le dernier impact négatif sur le paysage, avant la sortie du territoire, est la décharge d'Aigueperse en vue lointaine, mal intégrée.

18

La décharge et sa masse de conifères en rupture avec le paysage.

Enfin, la zone sud offre de belles perspectives sur les coteaux, le bourg d'Aubiat et le domaine de Mons (en direction du nord).

Équilibre, harmonie et diversité se retrouvent sur quelques kilomètres, malgré le regret de voir ce petit bâtiment « tagué » se situant à l'est.

19

Le bourg d'Aubiat.

20

Le domaine de Mons.

21

Bâtiment « tagué » nettement visible de la nationale.

Départementale 210 :

Axe relativement important (environ 7200 véhicules par jour, à la hauteur de Chassenet), la D210 relie Vichy à Riom.

Elle traverse le territoire au sud-est sur 5 kms, passant par Thuret.

Les vues qu'elle offre sur le territoire sont peu diversifiées : la plaine à perte de vue aussi bien à l'ouest (« le grand désert ») qu'à l'est (« le marais des Javouls »).

Différents éléments négatifs prennent le dessus sur la beauté de la plaine (à l'instar de la RN 9) et provoquent l'impression de se trouver sur un territoire quelconque et négligé.

1

Vue dégagée et rasante sur la plaine, des deux côtés de la route, sensibilité importante à la moindre occupation du sol mise en évidence par quelques bâtiments agricoles mal intégrés.

2

3

Il serait souhaitable que les accotements et les terre-pleins soient végétalisés, ne serait-ce que par une couverture d'herbe, notamment ici où la vue dégagée doit être maintenue.

4

Passé Thuret, le paysage est le même dans ses perspectives et son extrême ouverture.

5

On sort du territoire en longeant une aire de repos entretenue, conforme aux caractéristiques du territoire avec simplicité et essences végétales adaptées.

Départementale 211 :

Cet axe de circulation est dans la continuité de la D 210 sur laquelle il se greffe au niveau de Thuret.

La D 211 offre une belle image du territoire dans sa diversité de points de vues, nuancée par l'entrée de bourg de Sardon.

1

De Thuret à Sardon, à droite, la plaine mollement ondulée (légèrement en contrebas), riche de cultures et d'aplats de couleurs, au loin les coteaux avec dans l'axe une vue éloignée sur Sardon.
A gauche en contre-plongée, une large vue sur le début de la chaîne des puys.
Une jolie vue qui risque de disparaître lors de l'éventuelle implantation de la déviation de Thuret.

2

Arrivée sur Sardon : des bâtiments agricoles mal intégrés d'un aspect peu reluisant déséquilibrent l'harmonie du village.

3

Passé Sardon, on retrouve une large ouverture visuelle sur la plaine à droite ; sur la gauche la vue est régulièrement fermée par une végétation dense, permettant une alternance de vues rapprochées et de vues éloignées donnant sur la chaîne des Puys.

4

La sortie du territoire se termine par un deuxième et dernier point noir après celui de l'entrée de Sardon : des bâtiments agricoles trop en évidence, une situation pourtant facile à améliorer par une simple plantation de haie basse.

Départementale 984 :

La D 984 relie Vichy à Aigueperse. Elle court sur un peu plus de 8 kms, traversant Effiat. Son tracé permet d'avoir des vues sur la forêt de Montpensier, les vastes cultures de plaine et les coteaux.

Quelques points noirs sont à constater en deuxième moitié de parcours (dans le sens Vichy-Aigueperse).

1

Entrée sur le territoire : sortie de la forêt de Montpensier, paysage fermé…

2

…très rapidement ouvert sur la plaine. Vue composée d'une succession de plans décalés : Denone, Effiat, la butte de Montpensier et les coteaux (importance du maintien de l'ouverture visuelle sur la butte).

3

Passé Effiat : carrefour rendu triste par un terre-plein abîmé et des peintures défraîchies qui peut être arrangé par une simple couverture d'herbe.

4

Panorama nettement dégagé extrêmement sensible à l'occupation su sol

5

Point noir le long de la D 984 constitué d'une aire de dépôts et d'un parking : entretien absent.

6

Arrivé aux abords d'Aigueperse, on aperçoit le bâtiment agricole (en bleu) et le garage du Paturon : mauvaise intégration qui pourrait être dissimulée ici par des plantations.

7

A l'entrée d'Aigueperse : abords de route et talus de voie de chemin de fer négligés.

Départementale 985 :

Dans la continuité de la D 984 et ses vues dégagées sur la plaine, la D 985 possède trois types de paysages, biens délimités, correspondant à la zone d'activité de Julliat, la plaine avec vues sur les coteaux (de Julliat à Artonne en passant par Bicon) et au sortir d'Artonne à un paysage intime composé d'une végétation dense.

Deux points noirs sont à déplorer (Zone de Julliat, aire de dépôts de graviers à Artonne).

1

Zone d'activités de Julliat : aucun traitement paysager sur tout son ensemble, peu ou pas de plantation , façades abîmées, clôtures ternes et trottoirs peu entretenus.

2

Route en rupture de pente, délimitant les coteaux de la plaine. Ouverture visuelle importante et à préserver sur les coteaux mettant en évidence des vues changeantes.

3

Vues larges et ouvertes donnant sur la plaine tout le long de la route jusqu'à Artonne permettant de mettre en évidence quelques bâtiments industriels et agricoles présents sur le bassin bordier. Mise en valeur réciproque du paysage du bassin par opposition au paysage ci-après.

4

Paysage intime, qui se ferme progressivement jusqu'au niveau de la Morge par la présence d'une végétation dense (Les Maisons Blanches). Occupation du sol équivalente à ce qui se trouvait sur l'ensemble des coteaux il y a quelques décennies : à préserver et renforcer.

5

Dépôt de graviers en bordure de voie : tas non maintenus, accotements mal délimités et négligés.

6

Arrivée sur la Morge. Paysage très structuré : premier plan dégagé, bois, Puys de Loule (Côtes de Combrailles); une vue à conserver notamment en laissant les bords de route vierges de plantation.

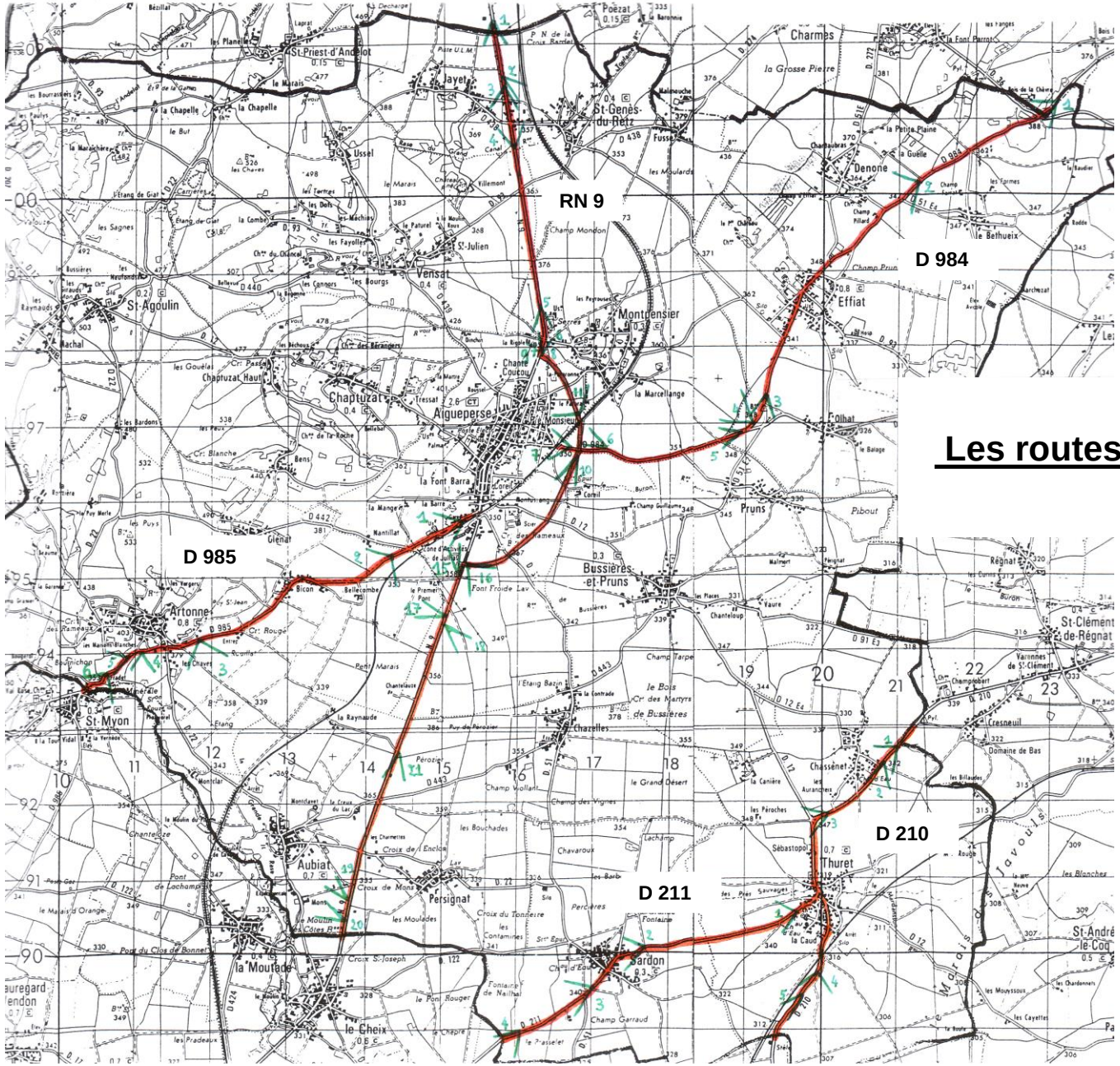

Les routes majeures du territoire

1 / 100 000ème